

# LES ÉCHOS

## Comité d'hygiène et sécurité et condition de travail (CHSCT)

### REGLEMENT INTERIEUR DU CHSCT :

Le Règlement intérieur de l'instance pour le mandat 2019-2022 est adopté avec les modifications demandées par les organisations syndicales.

#### Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>CFDT</b> - CFE-CGC -SUD		CFTC – CGT – UNSA-UNICAT

(FO absent)

### PROJET DE REORGANISATION DU TERRITOIRE DE TASSIN-LA-DEMI-LUNE, ECULLY, SAINTE-FOY-LES-LYON, LIMONEST

L'organisation des regroupements des équipes Enfance et des équipes Service à la Personne, et Santé Autonomie se font en lien avec les travaux de restructuration de la MDM d'Écully, ainsi que l'acquisition de locaux supplémentaires à la MDM de Tassin-La-Demi-Lune

Ils consistent au regroupement des services Aide à la Personne (SAP) et Santé/Autonomie à la MDM de Tassin la Demi-Lune et à celui du service Enfance à la MDM d'Écully.

Les travaux de restructuration de la MDM d'Écully, entraîne leur emménagement provisoire dans des bureaux modulaires climatisés installés sur le parking de la MDM.

La **CFDT** a demandé confirmation de la qualité de vie au travail offert par ces bureaux : climatisation (Pose de stores occultant extérieurs sur les vitres des bureaux les plus exposés au soleil pour la canicule) et sécurisation des agents (bureaux avec deux portes d'accès).

La **CFDT** a exprimé son inquiétude : sur le fait que le territoire est mal desservi par les transports en commun ; et a dénoncé l'insuffisance du nombre des véhicules.

La **CFDT** a demandé une solution de proximité pour le stationnement des agents pour leurs véhicules personnels.

La **CFDT** demande que les agents puissent garer les véhicules de pool sur les 4 places de parking restantes, et que des vélos électriques soient mis à leur disposition.

#### Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFE-CGC – CFTC- SUD-UNSA-UNICAT	CGT	<b>CFDT</b>

(FO absent)

## EVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA MDMPH IMPACTES PAR LA REORGANISATION DU SERVICE EVALUATION

Le projet d'évolution des conditions de travail des agents de la MDMPH issu de cette centralisation, prévoit :

o – la réorientation des demandes concernant l'avancement des dossiers individuels, des demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) Enfant, et concernant le Transport des Élèves Handicapés (TEH) vers la MDMPH.

o-Les médecins des MDM n'auront plus en charge l'évaluation des demandes de TEH qui seront prises en charge par la MDMPH.

La **CFDT** prend acte de cette réorganisation, qui a du sens, mais se fait l'écho des inquiétudes des agents de la MDMPH sur

- les nouvelles conditions de travail induites
- l'augmentation de la charge de travail ;
- les moyens matériels donnés aux agents afin d'assurer correctement : l'accueil physique et téléphonique des usagers, l'organisation de permanences, et notamment, l'ouverture continue de la MDMPH (8h30 > 16h30) un jour par semaine ;
- sur les moyens matériels et informatiques donnés aux agents pour la prise en charge des dossiers informatiques PCH et TERH, et la numérisation indispensable de ces dossiers.

**Vote :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFE-CGC – CGT-SUD-UNSA-UNICAT		<b>CFDT</b> - CFTC

(FO absent)

## EVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE RESSOURCES TECHNIQUES DE LA DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE

Le projet prévoit la réorganisation, du Service Ressource technique en deux services : un Service Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Conseil (20 agents) et un Service Bureau d'étude (18 agents)

La **CFDT** prend note de ce projet de réorganisation et qu'il est prévu à terme, le déménagement des agents actuellement installés au niveau 3 de l'Hôtel de la Métropole.

**Vote :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFE-CGC –CFTC- SUD-UNSA-UNICAT		<b>CFDT</b> - CGT

(FO absent)

## EVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SERVICE VOIRES RAPIDES ET TUNNELS AU 1ER JANVIER 2020

La **CFDT** prend acte du fait positif de l'internalisation des missions d'intervention, mais se fait le relais des inquiétudes des agents, et demande :

que les effectifs dans les véhicules d'intervention reste inchangés soit 3 agents/ véhicule d'intervention pour des raisons de sécurité ;

que l'effectif global soit élargis à trois postes supplémentaires ;

pose la question, dans le cas des jours de remonte du délai de prise de poste sur absence non programmée ;

prend acte de l'installation des agents dans de nouveaux locaux, et pose la question des vestiaires et sanitaires féminins prévus.

**Vote :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	SUD	<b>CFDT</b> - CGT CFE-CGC –CFTC- UNSA-UNICAT

(FO absent)